

PROPOSITIONS FO POUR LES NAO 2021 ADECCO

Bonjour,

Force Ouvrière a pris connaissance de la proposition de la Direction de rouvrir la négociation annuelle obligatoire sur les salaires pour 2021 suite à la décision de tous les syndicats de quitter la table lors de la réunion du 10 novembre 2020.

Chaque année notre Organisation syndicale vous rappelle que cette négociation obligatoire annuelle n'a de négociation que le nom, et constate que la priorité de l'entreprise n'est pas la reconnaissance des investissements et des engagements de ses salariés, qui font pourtant sa réussite.

Notre Organisation syndicale ne peut que réitérer ses propositions, comme nous le faisons chaque année, tant pour les salariés permanents que pour les salariés intérimaires et les salariés en CDI-Intérimaires:

Propositions FO applicables au 1er janvier 2021 :

- Augmentation des salaires fixes de +2% ou 100€ pour les niveaux A à F et 80 € à partir de G.

- Mise en place d'une grille de salaire 2021 pour les CDI-I comme suit :

1- Dans le contrat de travail :

Revendications FO	
CDII – Salaire mensuel minimal	
(en % du salaire de base défini dans le contrat de travail)	
Ancienneté	Majoration
6 mois	+1%
1 an	+1%
1 an et 6 mois	+1%
2 ans	+0,5%
3 ans	+0,5%
4 ans	+0,5%
5 ans	+0,5%

2- Pendant la mission et comme tout salarié embauché par l'entreprise utilisatrice :

Revendications FO CDII – rémunération des missions (en % du salaire de base défini dans la lettre de mission)		
Ancienneté dans le CDII	Majoration dans le cadre d'une lettre de mission en cours	Majoration dans le cadre d'une nouvelle lettre de mission
6 mois	+1%	+1%
1 an	+1%	+2%
1 an et 6 mois	+1%	+3%
2 ans	+1%	+4%
3 ans	+1%	+5%
4 ans	+1%	+6%
5 ans	+1%	+7%

3 - Autres éléments de la rémunération des salariés :

- Revalorisation du ticket-restaurant de 8 à 9€.
- Chèques transport pour les salariés qui se rendent au travail avec leur véhicule personnel.
- Augmenter de 50€ des sommes des différentes tranches de la prime d'ancienneté.
- Augmenter le budget social à 0,20% de la MS et pour pallier au manque de budget au CSE Est-Sud 2020 accorder un budget exceptionnel ou chèque cadeau Noël aux bénéficiaires de ce périmètre.
- Ouverture de la négociation d'un accord d'intéressement et de participation.
- Participation financière de l'entreprise aux chèques CESU
- Possibilité d'élargir la prise du Birthday sur une durée de 4 mois
- Mise en place de la subrogation de l'employeur pour les IJSS suite à un arrêt maladie.
- Prime d'ancienneté pour les TT et CDII
- 2 jours de CP supplémentaires accordés aux salariés en 2021 en remplacement des JF des samedis et dimanches de cette même année.

Pour FO :

Béatrice CLUZEL
Déléguée Syndicale Centrale
Tél : 06 85 37 03 44
Mail : interim.fecfo@orange.fr

Thierry HAGEAUX
Délégué Syndical Central Adjoint
Tél : 06 77 28 49 60
Mail : thierry.hageaux@orange.fr

Retrouvez-nous sur :

Facebook : **FO Intérim**
Site internet : fecfo-services-interim.fr

